



COMMUNE DE DRAP

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE ET EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

SECTEUR OUEST

Echelle 1 / 2000

Établi par CNU - Novembre 2012  
34 rue Rossi - 06030 Néouze

PROJET ARRÊTÉ LE : 3 MAI 2012	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2012
ENQUÊTE PUBLIQUE DU 27/08/12 AU 27/09/12	
APPROBATION LE : 29/11/2012	Monsieur le Maire :
MODIFICATIONS	MISES À JOUR :

**LEGENDE :**

- UA** Nom de zone
- Limite de zone
- Zone rouge du PPR Inondation
- Zone bleue du PPR Inondation
- Zone bleue du PPR Mouvement de Terrain
- Espaces Boschés Classés au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Espaces Plantés au titre de l'article L123-1-5-7' du Code de l'Urbanisme
- Alignement d'Arbres
- Emplacements Réservés
- Numéros Emplacements Réservés
- Servitudes de Secteur d'étude au titre de l'article L123-2-a du Code de l'Urbanisme
- Numéros de Servitudes de Secteur d'étude au titre de l'article L123-2-a du Code de l'Urbanisme
- Servitudes de mixité sociale au titre de l'article L123-2-b du Code de l'Urbanisme

